

# COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL

## 06 DECEMBRE 2018

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BESSON Guy, BLAINEAU Jean-Marie, BOUCKENOOGHE Alain, BOURABIER Jacques, BRUSCHINI Eliane, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, CLEMENT Patrick, COLIN Jean-Pierre, CUNY Michel, DANIAU Christian, DELAGE Michel, FLECHARD Marc, FOUCHER Daniel, FRANCOIS Gwenhaël, MAZIERE Fabrice, MONDARY Régine, ROLLAND Jean-Marie, ROUHAUD Henri, ROUHIER Guy, ROUSSELOT Alain, SARLANGE Roland, VIGNAUD Romain

Suppléants en situation délibérante : BOUQUET Claude, DESPORT Jean-Claude

Pouvoirs : GONZALEZ-REMARTINEZ Yves à SARLANGE Roland

Absents : COMBEAU Danielle, DEVERS Patrick, FAURE André, GAILLARD Julien, GEIGER Serge, MERLE Rémy, MONTASSIER Jean-Pierre, MORISSET Bernard, REYTHIER Fabien, RIVIERE Ophélie, ROCHE Francis

Absents excusés : CAILLETEAU Jean-Paul, GONZALEZ-REMARTINEZ Yves, JACOB-JUIN Serge, PEYRARD Gilles, QUEMENT André, SAGNE Annie

Secrétaire de séance : Mr MAZIERE Fabrice

Lecture et approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical.

### **I – ORIENTATION BUDGETAIRES 2019 :**

Voir Annexe 1

### **II – PRESENTATION DU PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX (PGSSE) :**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il s'est rendu à une réunion tenue par l'Office Internationale de l'Eau de 20 novembre dernier en présence de l'ARS. Cette réunion avait pour but de présenter le PGSSE. Il résume les étapes :

- Faire un état des lieux
- Reconnaître les dangers
- Elaborer un plan de gestion
- Mettre en place

Celui-ci permet :

- la sécurisation de la distribution de l'eau
- de prétendre à des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le PGSSE est financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Pour effectuer ce travail, deux possibilités : soit nommer une personne en stage, soit passer par un cabinet d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- de mettre en place un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

### **III – PRESENTATION DES TRAVAUX SUR RESEAUX ET INFRASTRUCTURES SUR LES 6 PROCHAINES ANNEES :**

Voir annexe 2

600 000€ seront mis au budget pour les travaux sur réseaux.

Echéance des conventions avec les délégataires en fin d'année 2020 : elles seront à revoir.

### **IV – CANDIDATURE POUR L'ADHESION AU SIAEP DE LA COMMUNE DE LA ROCHEFOUCAULD ET PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS :**

Monsieur le Président informe l'assemblée que par délibération du 18 octobre 2018 la commune de La Rochefoucauld a demandé son adhésion au SIAEP du Karst de la Charente.

Du fait de la fusion entre les communes de La Rochefoucauld et Saint-Projet-Saint-Constant (pour former la commune nouvelle La Rochefoucauld en Angoumois) au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune demande son adhésion afin que le territoire entier de la nouvelle commune adhère au SIAEP du Karst de la Charente (Saint-Projet-Saint-Constant en faisant déjà partie). De plus, la commune de La Rochefoucauld est située au centre du territoire du syndicat.

Monsieur le Président informe que le syndicat doit se prononcer sur cette demande et qu'après notification d'une délibération du syndicat acceptant cette adhésion l'ensemble des communes membres devront délibérer. L'absence de délibération d'une commune dans un délai de trois mois vaut acceptation. L'adhésion est ensuite actée par un arrêté préfectoral si la majorité qualifiée des communes y est favorable (ou ne se prononce pas).

Le Conseil Syndical émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'engagement de travaux préparatoires à cette adhésion avec pour objectif une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **V – DELIBERATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

#### **BUDGET SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE**

##### Investissement

<b>D 21351 – 500 – Acquisition matériel et outillage</b>	- 20 000 €
<b>D 21531 - 502 – Réseaux d'adduction d'eau</b>	+ 20 000 €

<b>D 020</b> – Dépenses imprévues	- 4 000 €
<b>D 2762</b> – Créance sur transfert de droit à déduction de TVA	+ 4 000 €

<b>D 21531 - 041</b> – Réseaux d'adduction d'eau	+ 170 000 €
<b>D 21351 - 041</b> – Construction bâtiments d'exploitation	+ 115 000 €
<b>R 2031 - 041</b> – Frais d'études	+ 270 000 €
<b>R 2033 - 041</b> – Frais d'insertion	+ 15 000 €

<b>D 21351 – 041</b> – Construction bâtiments d'exploitation	+ 485 000 €
<b>R 2315 – 041</b> – Travaux en cours	+ 485 000 €

<b>D 28031 - 040</b> – Amortissement frais d'études	+ 40 000 €
<b>R 021</b> – Virement de la section d'exploitation	+ 40 000 €

### Fonctionnement

<b>R 7811 – 042</b> – Reprise sur amortissements immo	+ 40 000 €
<b>R 023</b> – Virement à la section d'investissement	+ 40 000 €

## **BUDGET SAINT AUBIN**

### Fonctionnement

<b>D 6811 – 042</b> – Dotations aux amortissements	+ 17 887 €
<b>D 023</b> – Virement à la section d'investissement	- 6 771 €
<b>R 777 – 042</b> – Quote part des subventions d'investissement	+ 11 116 €

<b>D 020</b> – Dépenses imprévues	- 7 000 €
<b>D 61523</b> – Entretien réparation réseaux	+ 7 000 €

### Investissement

<b>D 139118 - 040</b> – Subvention d'équipement établissement nationaux autres	+ 1 536 €
<b>D 13914 – 040</b> – Subvention d'équipement communes	+ 7 753 €
<b>D 13918 – 040</b> - Subvention d'équipement autres	+ 1 827 €
<b>R 28031 – 040</b> – Amortissements frais d'études	+ 195 €
<b>R 281311 – 040</b> – Amortissements bâtiments exploitation	- 1 920.26 €
<b>R 281351 – 040</b> – Amortissements agencements bâtiments exploitation	+ 883.91 €
<b>R 281531 – 040</b> – Amortissements réseau AEP	+ 18 728.35 €
<b>R 021</b> – Virement de la section d'exploitation	- 6 771 €

## **VI – DELIBERATION POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS AUTOUR DE LA FONT SAINT AUBIN ET POUR L'INTERCONNEXION SEIGELARDS :**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il serait important d'acquérir une parcelle appartenant à Madame LINARD jouxtant celle où se trouve la station de la Font Saint-Aubin. Cette acquisition permettrait d'élaguer cette parcelle pour préserver la station. La superficie de cette parcelle est de 6 680 m<sup>2</sup> et le prix de vente est de 3 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle de Madame LINARD pour un prix de 3 000€
- d'inscrire cette somme au budget 2019 au compte 2111
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition

Terrain à côté du forage des Seigelards :

- pas de prix fixé encore
- la délibération sera prise lors du Prochain Conseil Syndical

Terrain à côté du château d'eau de Chez Courade :

- le fermier est d'accord
- pas de prix fixé encore
- la délibération sera prise lors du Prochain Conseil Syndical

## **VII – SITUATION DES TRAVAUX EN COURS :**

### **1) Charras**

Travaux terminés : essais de potabilité

### **2) Vilhonneur / Saint-Germain-de-Montbron**

Le projet nous sera remis par le Cabinet Merlin début d'année 2019

### **3) Forage du Petit Breuil**

Le carrelage a été validé.

Génie civil : ok

Equipements : à mettre en place

### **4) Yvrac-et-Malleyrand / Saint-Mary**

Marché attribué à SOGEA : la délibération a été prise en Bureau

La réunion de lancement des travaux est prévue le 12 décembre prochain.

## **VIII –POINT SUR L'INTERCONNEXION DE SEIGELARDS :**

Monsieur COLIN présente un diaporama (voir annexe 3).

L'avis a été demandé à un Hydrogéologue (Monsieur Bruno JEUDI de GRISSAC) pour une augmentation du débit. Des tests hydrauliques sont indispensables pour qu'il puisse statuer sur le nouveau régime d'exploitation du forage et sur sa protection.

## **IX – PRESENTATION DES RESULTATS DES ANALYSES CVM :**

Alerte sur la commune de Saint-Sornin (Le Maine) : présence de CVM même après une purge. Le renouvellement de canalisations rentrera dans le marché des petites opérations – programme 2018 – 2021. Alerter sur la commune d'Yvrac-et-Malleyrand (La Fabrique et Beauséjour) : présence de CVM, attente des résultats après purge

## **X – QUESTIONS DIVERSES :**

### **1) Convention mise à disposition des locaux à Rivières**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que le SIAEP occupe un bureau à la Mairie de Rivières, utilise le fax et le photocopieur. Il informe qu'une convention doit être prise.

Une délibération a été prise par la Mairie de Rivières fixant la location à 500€ par an.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer la location des locaux à Rivières à 500€ par an
- D'inscrire cette somme au budget au compte 6287
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention

### **2) Admission en non-valeur**

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que la Trésorerie de la Rochefoucauld n'a pu recouvrer les taxes et produits détaillés dans différents courriers.

Il demande en conséquence d'admettre en non-valeur par l'émission d'un mandat au 6541 la somme de 162.39€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'admission en non-valeur de la somme de 162.39€.

### **3) Indemnités du Trésorier**

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-François VIAUX, Receveur Municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

### **4) Périmètres de Protection de la source de Fontgrive**

Monsieur le Président informe être allé au CODERST (CONseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques) pour le projet de l'arrêté portant sur la déclaration d'utilité publique pour les périmètres de protection de la source de Fontgrive.

Il précise que le syndicat a eu les félicitations de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture pour ce dossier.

### **5) Départ en retraite de Madame VIGIER**

Monsieur le Président informe les conseillers du départ imminent en retraite de Madame VIGIER de l'Agence Régionale de la Santé et tient à la remercier chaleureusement pour son dévouement auprès du syndicat.